que nous ne luttons pas en Angleterre, nous bataillons, comme vous, pour obtenir des améliorations de notre corporation, sans négliger pour cela la solidarité Internationale textile.

Il souhaite que toutes les nations prennent exemple sur l'Angleterre, c'est-à-dire qu'elles parlent un peu moins et agissent un peu plus.

Si nous tenons ce langage, c'est parce que nous avons actuellement 24 millions en caisse et 200.000 syndiqués.

Les délégués de Hongrie espèrent que l'augmentation sera votée pour le grand bien de toutes les nations. En ce qui concerne les déclarations de grèves, il démontre que les craintes de certaines nations ne lui paraissent pas justifiées, et il est persuadé que la certitude d'avoir des secours de la caisse internationale n'incitera pas les ouvriers textiles à se lancer dans des grèves inutiles. Contrairement à ce que pense l'Autriche, il est persuadé que pas une grève ne se déclarera à la légère, attendu qu'il faudra neuf semaines de lutte avant de pouvoir jouir des avantages de la caisse de grève.

HAMSCH (Autriche) demande aux délégués anglais de voter l'augmentation.

SHOCKLETON (Angleterre) fait remarquer que la délégation anglaise est animée des meilleurs sentiments pour toutes les organisations représentées au Congrès. Cependant, il leur est impossible d'engager les 200.000 membres de la Fédération sans en avoir reçu le mandat. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de s'engager à faire tout son possible pour faire adopter l'augmentation par les organisations anglaises et cela, elle promet de s'y employer énergiquement.

ANDERSEN (Danemarck) déclare que son pays est aversaire de l'augmentation.

SAMN (Belgique) démontre la nécessité des fortes cotisations par l'exemple des Métallurgistes anglais.

Les Anglais, dit-il, ont invoqué que s'ils participent aux avantages de la caisse, ils ruineront la caisse par leurs grèves à longue durée. C'est une raison de plus qu'on peut leur retourner pour augmenter la cotisation à la caisse de grève.

Les Anglais, dit-il, font beaucoup mirotter leur caisse de 24 millions, eh bien, j'ai déclaré hier au Comité et je répète aujourd'hui que si la Fédération belge était dans cette situation brillante, elle voterait des deux mains l'augmentation et enverrait un million à la Fédération italienne qui, par sa pauvreté n'a pu assister au Congrès.

Il regrette que l'Angleterre, une Fédération aussi importante déclare venir au Congrès sans mandat sur une question figurant à l'ordre du jour.

Il fait un chaleureux appel à leur bonne volonté, car la proposition de statu quo avec renonciation aux avantages, serait considérée comme une aumône que la Fédération internationale ne peut accepter.

La séance est levée et la suite de la discussion renvoyée à demain.

F. CRETON.

L'impôt sur le revenu

DEVANT LA CHAMBRE

La Chambre vote l'article 18 fixant la nomenclature des intérêts soumis à la taxe sur la rente et commence la discussion de l'article 19 fixant les catégories qui en sont exonérées.

Paris, 1er juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Brisson. Les banquettes sont vides. La plupart de nos honorables ont trouvé que la discussion de l'impôt sur le revenu ne valait une après-midi perdue dans l'atmosphère surchauffée de la Chambre.

BRIAND dépose un projet de loi portant taxation des frais des officiers ministériels.

L'article 18

On reprend la suite de la discussion du projet de loi sur l'impôt sur le revenu.

M. CAILLAUX donne lecture du nouveau texte du 3e paragraphe de l'article 18 qui est ainsi conçu :

« Des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires à l'exception de toutes opérations commerciales n'ayant pas le caractère juridique, etc... »

Ce texte a été accepté par la commission.

M. AYNARD développe un amendement ainsi conçu :

« autres que les lettres de change, billets à ordre, effets ou instruments quelconques de crédit, soumis au timbre proportionnel. »

L'orateur reconnaît que le ministre des finances lui a donné, par son nouveau texte, en partie satisfaction, mais, ce qu'il désire savoir, c'est si les prêts sur titres seront frappés de l'impôt ; il fait ressortir que les banquiers sont déjà frappés sur les bénéfices qu'ils font ; si on frappait encore les intérêts du prêt, ils paieraient deux fois pour le même bénéfice.

M. CAILLAUX déclare que, si les prêts sur titre n'ont pour but qu'une ouverture de crédit ou l'établissement d'un compte-courant, ces prêts seront exempts de l'impôt ; mais, si c'est une avance d'argent, l'intérêt sera frappé de l'impôt.

M. BERTEAUX soutient l'amendement de M. Aynard qui est combattu par Jaurès.

Finalement, l'amendement de M. Aynard, repoussé par la commission et le gouvernement, est mis aux voix, et repoussé par 374 voix contre 182.

Le paragraphe 3, texte du gouvernement, est adopté.

Le paragraphe IV.

On aborde la discussion du paragraphe 4 de l'article 18 ainsi conçu : « Des dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe quel que soit le dépositaire et quelle que soit l'affectation du dépôt ».

M. Aynard développe un amendement ainsi conçu :

« Des dépôts des sommes d'argent à échéance fixe d'au moins trois mois, quel que soit le dépositaire et quelle que soit l'affectation du dépôt ».

Il dit que son amendement a pour but de faciliter la circulation de l'argent et de la rendre meilleur marché.

C'est encore un nouvel impôt que veut frapper le ministre des Finances. Il rappelle à ce sujet que la Chambre, au cours de la discussion du budget de 1908 a rejeté un impôt semblable.

M. Camille PELLETAN. — Nous voulons établir un impôt sur le revenu ; nous devons donc frapper tous les revenus d'où qu'ils viennent.

L'amendement de M. Aynard est repoussé par 377 voix contre 134.

M. l'abbé LEMIRE développe l'amendement suivant :

Ajouter à l'alinéa 6 la disposition suivante :

« Déduction faite d'une rente de 625 fr. pour les bénéficiaires dont le revenu total ne dépasse pas 1.250 francs ».

Après un échange d'observations entre MM. l'abbé Lemire et Caillaux, M. l'abbé Lemire retire son amendement.

L'article 18 est adopté.

LES INTERETS EXONERES DE L'IMPOT

On aborde la discussion de l'article 19 qui énumère les intérêts affranchis de l'impôt sur le revenu.

Sur le 1er paragraphe ainsi conçu : « Les intérêts des sommes inscrites sur les livrets des caisses d'épargne ».

M. Aynard développe un amendement tendant à ajouter au premier paragraphe les mots « ne dépassant pas 500 francs ».

M. Théodore Reinach développe l'amendement suivant :

« Sont affranchis de l'impôt sur le revenu :

« 1. Les intérêts des sommes inscrites sur les livrets des caisses d'épargne, à condition que le titulaire du livret affirme par écrit que le total de ses revenus de toutes catégories n'excède pas 1.250 francs. Toute fausse déclaration sera réprimée des peines prévues à l'article 17 ci-dessus ».

Après un échange d'observations entre MM. l'abé Lemire, Caillaux, Reinach et Jaurès, et sur la demande du ministre des Finances, le premier paragraphe de l'article 19 et les amendements sont renvoyés à la commission.

La Chambre adopte le paragraphe 2 ainsi conçu :

« Les intérêts des créances hypothécaires ou privilégiées en représentation des quelles les sociétés ou compagnies autorisées par le gouvernement à faire des opérations de crédit foncier ont émis des obligations, titres ou valeurs soumis ex-mêmes à l'impôt sur le revenu ».

M. GROUSSAU dépose un amendement tendant à exonérer de l'impôt les rentes des communes et des départements affectées à une œuvre de bienfaisance.

Cet amendement accepté par le Gouvernement, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le VOTE des FEMMES EN ANGLETERRE

Londres, 1er juin. — Il est probable que les suffragettes anglaises, dont le public s'est tant moqué, ne sont plus bien loin de gagner leur cause, c'est-à-dire d'arracher à la Chambre des Communes un vote leur accordant de façon effective les droits politiques. En effet ,M. Asquith, chef du cabinet, ayant dit qu'il projetait une réforme électorale supprimant le vote plural (c'est-à-dire le droit pour l'électeur d'émettre autant de votes qu'il possède dans différentes parties du pays,de propriétés payant le cens a ajouté que s'il était proposé par amendement à cette réforme, une addition accordant aux femmes le droit de suffrage, le gouvernement ne s'opposerait point au vote de cet article additionnel. Dès lors, il est certain que cet amendement sera proposé et voté ; il reste à savoir si la Chambre des Lords le ratifiera. Elle pourrait bien opposer le « veto » à ce « saut dans l'inconnu », en faisant valoir que les femmes étant dans le Royaume-Uni de 25 pour cent plus nombreuses que les hommes, elles formeraient du jour au lendemain la majorité au Parlement si elles étaient admises à voter.

Tragique mort d'un aéronaute

New-York, 1er juin. — Hier, à New-Jersey, près de la rivière Passai, une grande foule s'était réunie pour assister à la descente en parachute d'un aéronaute. Le ballon était à environ 600 mètres de hauteur, quand l'aéronaute voulut exécuter la descente annoncée. Mais un drapeau attaché à un trapèze sous la nacelle embarrassa le malheureux qui tomba dans la rivière où son cadavre a été retrouvé entouré du drapeau.

La tragédie de Vaugirard

Un nouveau récit de Mme Steinheil. — A la recherche des assassins. — M. Hamard affirme que les coupables sont de simples cambrioleurs.

Paris, 1er juin. — Nous avons raconté hier à grands traits les principales scènes du drame épouvantable qui s'est déroulé à Vaugirard dans la nuit de samedi à dimanche.

Nous avons dit comment le peintre Steinheil et sa belle-mère Mme Japy, avaient été étranglés et comment Mme Steinheil avait échappé à la mort. La jeune femme, hier soir, a fait à un confrère le récit de la terrible tragédie.

— « Nous nous étions couchés vers dix heures. J'avais cédé à ma mère, Mme Japy, qui est une femme un peu forte, souffrant de rhumatismes, ma chambre, dont le lit est large... Moi, je m'étais couchée dans le lit de ma fille. Mon mari, qui a le sommeil très profond, se reposait à côté l...

— Pourquoi n'étiez-vous pas allés comme d'habitude à Bellevue ?

— Ma sœur avait tenu à voir chez moi, hier ,ma mère, venue, vendredi, d'Alsace, ce qui fait que mon mari et moi avions dû renoncer à quitter Paris hier soir. Ma fille, la cuisinière et notre fidèle Dick étaient, depuis dix jours, à Bellevue.

— Vous croyez que les assassins ont dû commencer par vous en pénétrant dans la maison ?

— J'en suis presque sûre... J'ai été brusquement réveillée par des bruits de pas et j'ai vu une femme surgissant devant moi, me tenant contre la tempe un revolver, tandis que trois hommes, avec des lanternes sourdes, faisaient irruption dans ma chambre... J'allais pousser un cri... un cri terrible... mais tout à coup l'homme à ma gauche..., il avait de grands cheveux et portait la barbe...

— ... Une fausse barbe, peut-être.

— ...Oh ! non, je ne le crois pas... Il m'apostropha en ces termes : « Ne crie pas, petite, ne crie pas, ou tu es morte... Dis-nous » où est l'argent et les bijoux de ton père » et de ta mère... et alors il ne leur sera » fait aucun mal... mais dis le vite... »

» Alors j'eus l'impression, rapide comme un éclair, que les gens me prenaient pour Marthe, pour ma fille... Et, dans un moment de lucidité, j'ai compris qu'il n'y avait pas à hésiter... Sauver ma mère et mon mari, qui couchaient là, à côté, et que les assassins allaient prendre pour mon père et ma mère... Je répondis : « Dans l'armoire à » glace, dans la pièce au fond... » C'était la pièce où était ma mère...

» A ce moment, la femme, qui tenait toujours le revolver appuyé sur ma tempe, — j'en ai encore comme une sensation de chlorure d'éthyle, — dit : « Il vaut mieux l'achever ! » Mais l'homme, plus humain, de répondre : « Non, laisse la petite. » On m'attacha les bras contre les barres de cuivre, on me noua des cordes autour du ventre, on m'attacha les pieds, et, avec la chemise de ma fille, on me bâillonna la bouche !... J'étouffais... Je sentais la mort venir... Mais j'entendais aussi ma mère m'appeler : « Meg! Meg ! »

» C'est à ce moment qu'ils ont dû l'étrangler... Quant à mon mari, il n'a poussé aucun cri. Le malheureux avait dû se lever pour aller dans ma chambre, où maman râlait, et être étranglé... Les médecins disent qu'il est mort de saisissement, de frayeur... Je ne sais... C'est effroyable... Moi, j'ai reçu un coup de canne sur la tête, qui m'a étourdie et... c'est ce matin, à quatre heures, que je me suis réveillée, souffrant horriblement, bâillonnée, attachée... Pendant quatre heures, j'ai été étendue là, sans pouvoir bouger... jusqu'à l'arrivée du domestique, qui couchait en haut, et qui a pu me délier... J'ai vu la mort de près.

— Mais comment, madame, les individus qui comptaient ne trouver personne dans la maison, ont-ils pu prendre la précaution d'emporter la ouate avec laquelle ils ont formé des tampons qu'on a trouvés dans la bouche de vos pauvres mère et mari ?

— C'est ma mère qui se servait d'assez grandes quantités de ouate pour ses rhumatismes.

— Et vous n'avez reconnu aucun des assassins ?

— Oh ! j'en ai regardé un fixement ; et mon œil doit avoir reçu l'empreinte de sa figure, comme se fixe dans l'œil d'une mourante l'image de l'assassin !... A leur façon de parler, pour moi, ce sont des Italiens ; ils étaient en blouse...

L'enquête

Le chef de la sûreté est arrivé impasse Ronsin un peu avant dix heures et a tout d'abord procédé à quelques expériences sur le portail du jardin. A l'aide de rossignols dont il s'était muni, il a essayé d'ouvrir la porte et y est parvenu aisément en quelques instants. Il a appelé ensuite deux ou trois gardiens de la paix et leur a demandé d'ouvrir avec les clefs qu'ils avaient sur eux. Plusieurs ont réussi sans difficulté. M. Hamard, ayant ainsi constaté combien il était facile d'ouvrir la porte, s'est fait conduire auprès de Mme Steinheil, qui est alitée.

M. Leydet, juge d'instruction, qui était arrivé impasse Ronsin quelques minutes après M. Hamard, a interrogé Mme Steinheil pendant plus de deux heures.

Le juge et le chef de la Sûreté n'ont quitté la maison qu'à midi.

M. Hamard est aussitôt entouré par les journalistes.

— Interrogez-moi, dit-il, je répondrai... quand je le pourrai.

— Croyez-vous que l'assassinat de Mme Japy et de M. Steinheil ait eu pour unique mobile le vol ?

— Absolument ; ce sont de vulgaires cambrioleurs qui se sont introduits dans la maison uniquement pour voler. Je vous affirme que telle est ma conviction, sans aucune restriction ni arrière-pensée.

Pas de traces

— Avez-vous trouvé quelque trace laissée par les bandits, quelque objet oublié par eux ?

— Rien.

— Comment expliquez-vous que l'on ne relève aucune trace de pas et de boue dans les appartements, alors qu'il avait plu dimanche soir ?

— Je l'explique par ce fait que les cambrioleurs devaient avoir des sandales caoutchoutées et que des tapis couvrant l'escalier et les appartements, les caoutchoucs, s'ils étaient humides, ont été rapidement séchés.

— Hier, durant cinq heures, vous avez fait des constatations ; reveniez-vous, ce matin, dans le même but ou principalement pour interroger Mme Steinheil ?

— A peu près uniquement pour interroger Mme Steinheil. Hier, elle était encore trop bouleversée et sa déposition se ressentait de sa nervosité : aujourd'hui elle est plus calme et elle a répondu à toutes nos questions avec une clarté parfaite.

Les assassins ne sont pas des modèles du peintre

— Il est à peu près certain maintenant que ce ne sont pas des modèles qui ont fait le coup. Mme Steinheil a fort bien vu ses agresseurs — ils étaient quatre, trois hommes et une femme — qui, à l'aide de lanternes à fortes lentilles, éclairaient parfaitement la pièce. Elle nous a donné une description complète des assassins. M. Bertillon, lui-même, n'aurait pu nous donner de signalements plus merveilleusement précis.

» Je n'entrerai pas dans le détail de ces signalements ; voici, néanmoins, ce que je puis vous dire : la femme était rousse, très rousse, vêtue d'une sorte de grand manteau noir. Sa voix traînarde et grasseyante, aussi bien que les paroles qu'elle prononçait, indiquent que c'est une fille des faubourgs.

Les assassins étaient masqués

» L'un des assassins était très grand et portait une épaisse barbe noire, mélangée de quelques fils d'argent.

» Les deux autres étaient plus petits, portaient toute leur barbe, l'une était noire et l'autre rousse.

» Je crains beaucoup que ces barbes ne ressent fausses.

» Les trois hommes étaient vêtus, non point de blouses, mais de vêtements bizarres, assez semblables aux robes des popes russes. Ils avaient de grands chapeaux de feutre.

» Il n'est pas douteux que les assassins avaient revêtu un costume spécial pour faire leur coup.

— Comment ont-ils opéré ?

— Ils sont entrés dans la première pièce, la chambre de Mlle Marthe Steinheil, occupée par hasard par Mme Steinheil; ils ont pu pénétrer d'autant plus facilement que cette porte était entrebâillée, de même que celle de M. Steinheil, située à l'autre bout du couloir.

» Au moment où Mme Steinheil ouvrit les yeux, elle se vit entourée, à droite par l'homme le plus grand, à gauche par la femme, qui lui prit une main et lui appuya un revolver sur la tempe, en disant : « G... pas, » la môme ; sois bonne fille ; dis-nous où » est l'argent et on ne fera de mal à per» sonne. » Mme Steinheil indiqua où se trouvait l'argent, mais non l'endroit où étaient les bijoux, qu'on n'a d'ailleurs pas trouvés.

» Vous connaissez la suite du drame, les bandits pénétrèrent dans la chambre de Mme Japy, qu'ils étranglèrent à l'aide d'une corde mince. A ce moment, M. Steinheil, réveillé par les cris de sa belle-mère, se leva, s'arma d'un alpinstock et se dirigea vers la chambre de Mme Japy, mais à cet instant il fut pris par derrière, renversé et étranglé à l'aide d'un cordon de rideau.

» Il est certain que si nous retrouvons les bandits, Mme Steinheil les reconnaîtra parfaitement.

— Pensez-vous que ce sont des modèles de M. Steinheil ?

— Pas du tout. Mme Steinheil a, d'ailleurs, été catégorique ce matin ; hier, dans son affolement, il lui semblait qu'elle connaissait les assassins, mais, ce matin, alors qu'elle a repris complètement ses esprits, elle est certaine de n'avoir jamais vu les bandits avant la nuit fatale. »

L'homme brun et la femme rousse

Précisant les détails que M. Hamard désirait obtenir, Mme Steinheil a déclaré que l'homme brun, qui paraissait être le chef de la bande, le seul d'ailleurs qui ait fait entendre son de sa voix, a un accent étranger très caractérisé. Ce serait un Italien et, de ce fait, l'hypothèse du modèle se confirme.

Des renseignements fournis sur la femme rousse ont été plus précis encore, si bien qu'à l'heure actuelle, les recherches sont circonscrites et que les inspecteurs de la Sûreté sont sur les traces de cette femme. Son arrestation pourrait bien être opérée ce soir même.

L'autopsie

Le parquet a commis le docteur Courtois-Suffit pour procéder à l'autopsie des deux corps. Cette opération se fera demain matin.

A 2 heures et demie, les corps ont été placés dans les bières, que l'on a fermées.

Toute l'après-midi des groupes de curieux ont stationné devant la Morgue, mais personne n'a été autorisé à entrer.

LA PEUR DES ATTENTATS

Comment est gardé le tsar à Tsarskoïé-Selo. — Les visites de nuit de M. Stolypine. — A la résidence du premier ministre.

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — La famille impériale de Russie se prépare à quitter Tsarskoïé Selo pour Peterhoff. Causant à ce sujet avec un personnage qui a des attaches à la Cour, j'ai pu obtenir de lui quelques renseignements sur la façon dont le tsar vit dans sa prison dorée de Tsarskoïé-Selo.

Dans ce château tout est réglé par une seule préoccupation : la crainte des attentats. Le successeur du général Trépof, dans les fonctions de gouverneur des palais impériaux, le général Dédiouline, est allé, dans la peur des terroristes, encore plus loin que son prédécesseur et il a pris des précautions en conséquence. Ainsi la ville de Tsarkoïé-Selo est surveillée actuellement par 1.500 agents de la police secrète : de sorte qu'il y a dans cette localité plus d'agents que de maisons. En outre, l'intérieur du château est gardé par une zokhrana (garde) de 400 hommes, dirigée par le général Dédiouline en personne.

Depuis un an on surveille d'une manière toute particulière les communications téléphoniques, télégraphiques et postales entre Tsarskoïé-Selo et Saint-Pétersbourg. Toute conversation par téléphone entre ces deux villes est enregistrée par un appareil automatique et soumise au général Dédiouline. Toutes les lettres, dépêches, cartes postales, sont lues et copiées.

Le tsar vit très isolé. A l'exception des grands-ducs Pierre Nicolaievitch et Nicolas Nicolaievitch, il ne voit que rarement les membres de la famille impériale. La seule personne étrangère à son entourage immédiat qu'il voit souvent est M. Stolypine, président du conseil des Ministres. Et chose curieuse à noter : pour faire son rapport au tsar, M. Stolypine arrive d'habitude à Tsarskoïé-Selo à... minuit, après avoir fait prévenir le tsar par un signal téléphonique secret. Ces visites tardives ont encore pour cause la crainte des attentats. M. Stolypine ne se sent plus du tout en sûreté depuis l'effroyable attentat d'il y a deux ans et la résidence d'été qu'il occupe actuellement est presque aussi bien gardée que Tsarskoïé-Selo : 160 policiers et d'innombrables agents de la police politique le surveillent jour et nuit.

CONGRÈS INTERNATIONAL des maîtres filateurs et tisseurs de coton

La première séance. — Les travaux du Congrès

Paris, 1er juin. — Le 5e congrès international des délégués des maîtres filateurs et tisseurs de coton s'est ouvert ce matin à la salle des ingénieurs civils de France.

M. Jean Cruppi, ministre du commerce, en compagnie de M. Chapsal, directeur du commerce, a assisté à la première séance du congrès.

Sur l'estrade, aux côtés de M. Camille Berger, délégué de France, président du congrès, on remarquait : M. Méline, ancien président du conseil ; sir Thomas Barclay ; un certain nombre d'attachés d'ambassade ; les membres du comité international, MM. Macara (Angleterre), président de la Fédération ; John Syz (Suisse), vice-président ; Langen (Allemagne), trésorier honoraire ; Henry Higson (Angleterre), Arthur Kuffer (Autriche), Jean de Hemptinne (Belgique), Calvet (Espagne), Ter Kuite (Hollande), Costanzo Cantoni (Italie), Senjiro Watanabe (Japon), Jacinto Malgrenes (Portugal), etc.

A l'ouverture de la séance, M. Camille Berger a souhaité la bienvenue à tous les délégués internationaux.

Il a salué tout particulièrement les nouveaux adhérents à la Fédération, notamment les représentants des Pays-Bas, du Japon et de la Norwège.

Le président espère que l'exemple donné par les délégués de ces puissances assurera à bref délai l'adhésion d'autres nations du continent, ainsi que le retour parmi les congressistes d'une nation amie, la Russie. (Applaudissements.)

— Les Américains, ajoute M. Berger, ont accompli un long trajet, quitté leurs affaires au moment d'une crise que nous souhaitons voir bientôt finir ; eux aussi adhéreront à notre Fédération en apportant un concours aussi efficace qu'important. (Nouveaux applaudissements.)

En terminant, l'orateur souhaite la bienvenue à tous.

— La France, dit-il, est heureuse de tendre la main aux nations représentées ici.

M. Cruppi a également salué les congressistes et dans son allocution, il a fait ressortir que l'exportation française allait en augmentant.

Les délégués ont ensuite entendu la lecture du rapport financier présenté par M. Langen et du rapport de la Conférence des cultivateurs filateurs et manufacturiers du coton d'Atlanta.

Cet après-midi les congressistes se sont répartis en deux réunions sectionales.

La première section sous la présidence de M. Langen (Allemagne) a discuté la question de l'assurance cotonnière incendie ; la seconde sous la présidence de M. Macara (Angleterre) s'est occupée de l'organisation.

MORT DE PAULUS

Paris, 1er juin. — Le chanteur populaire Paulus a succombé ce matin, en son domicile, rue Faidherbe, 2, à Saint-Mandé, à la maladie dont il souffrait depuis quelques semaines.

Jean-Paul Habans, dit Paulus, était né à Bayonne en 1845. Il commença par être clerc d'huissier à Paris. Une soirée passée à l'Eldorado, où il entendit Perrin, décida de sa vocation, et il débuta en 1864 dans un concert de Belleville. Il entra en 1867 à l'Eldorado, mais il n'y réussit guère et, un mois après, il partit pour la province et obtint son premier grand succès à Toulouse en chantant « Buvons sec » et le « Maître Nageur ». Il parcourut ensuite les différentes villes de France et revint à Paris en 1871, où il chanta aux Ambassadeurs, entre autres, « Trifouillard le Brosseur ».

A l'Eldorado, il connut enfin le triomphe et se montra, en effet, chanteur original dans plusieurs gais refrains, notamment « Si j'étais fleur » et la « Tour Saint-Jacques ».

A l'Alcazar d'Eté, en 1880, il imagina une chansonnette, la « Chaussée Clignancourt », qui eut une certaine vogue. Il créa ensuite « Derrière l'omnibus », les « Statues en goguette », l' « Anglais embarrassé », le « Pompier de service » et surtout « En revenant d'la Revue », qui rendit son nom populaire ; la « Père la Victoire », chanson-marche dédiée au président Carnot ; la « Boiteuse », la « Cheval du municipal », « Un drame à Falaise », etc., etc.

Ayant réalisé quelques économies, il acheta un vignoble dans la Gironde, qu'il appela le Clos Paulus. Puis il dirigea le concert Ba-Ta-Clan, boulevard Voltaire.

En ces dernières années, il avait dû vendre son vignoble et avait connu la gêne. C'est alors qu'une représentation à son bénéfice avait été organisée, au théâtre de la Gaîté, par le chansonnier Fursy.

Ses obsèques auront lieu mercredi, à trois heures, à Saint-Mandé.

Informations REGIONALES

L'Election Sénatoriale du Nord

CONGRÈS DE MAUBEUGE

Le Congrès offre la candidature au Sénat à M. Sculfort, qui ne l'acceptera, dit-il, que si M. Dron la refuse

Les délégués sénatoriaux du canton de Maubeuge se sont réunis dimanche pour désigner leurs représentants au Congrès républicain départemental qui se tiendra à Lille mercredi 3 juin. M. Walrand, maire de Maubeuge, présidait, entouré de MM. Lubin, maire de Jeumont, Gobeau et Bosquet.

M. Defontaine et diverses autres personnalités politiques s'étaient excusés par lettre de ne pouvoir assister au congrès cantonal.

Aussitôt l'ouverture de la séance, M. Sculfort demanda la parole et prononça un discours que l'on peut considérer comme le programme éventuel du candidat.

DISCOURS DE M. SCULFORT

M. Sulfort commence par déclarer qu'il n'est pas encore candidat et qu'il ne le sera peut-être pas. Il ne peut être, en ce moment, que candidat à la candidature. Et cela. M. Sculfort ne l'est même pas. Sa candidature ne sera posée que si celle de M. Dron ne l'est pas.

Voici, d'ailleurs, sur ce sujet, les déclarations textuelles de M. Sculfort :

« Il est possible que dans trois jours à Lille ma candidature ne soit pas posée ; il y a un républicain susceptible de rallier toutes nos voix dans le département et dont le succès ne serait pas douteux ; c'est M. Dron, maire de Tourcoing. Toutes ses années de service sont des années de campagne ; il est dans la force de l'âge et c'est une valeur

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N. 10

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

Et se tournant vers Gaston :

— Je te présente un de mes bons amis, monsieur Albert Digeois, dit Loupeau, un ami sûr, celui-là. Monsieur Gaston Demoncy, ajouta-t-il, en désignant son compagnon, un ancien condisciple.

— Les amis de nos amis sont nos amis, prononça empathiquement Loupeau, et si monsieur veut nous faire l'honneur de s'asseoir à côté de nous ?...

— Non, si tu veux bien le permettre, nous allons nous mettre ici, répliqua Antonio en montrant une table inoccupée.

— Vous savez, insista Loupeau, mes camarades vous connaissent et vous ne les auriez pas gênés.

— Ça n'est pas de refus, monsieur Antonio, à tout à l'heure.

Gaston avait assisté sans broncher à cet entretien, mais il avait été à part lui fort étonné de l'intimité existant entre son ami et ce personnage dont le costume débraillé et l'allure suspecte contrastaient si étrangement avec la correction de son introducteur.

Loupeau était vêtu d'un veston à raies, coiffé d'une casquette de gymnaste et une cravate de soie était nouée négligemment autour de son cou.

— Voilà, dit Antonio, en s'asseyant en face de Gaston Demoncy, un homme qui ne paie pas de mine et à qui pourtant je confierais ma fortune, sans crainte. Elle serait plus sûrement à l'abri que dans n'importe quel coffre-fort.

Et, comme Gaston faisait un geste d'étonnement.

— Il n'y a que dans ce monde-là, ajouta le jeune homme, qu'il soit possible de trouver de véritables dévouements et des amitiés solides. Loupeau t'a vu aujourd'hui avec moi ; désormais tu es sacré pour lui. En quelque lieu que tu le rencontres jamais, tu peux t'adresser à lui... Tu n'auras qu'à prononcer mon nom... il se fera tuer pour toi, s'il le faut... Cet homme n'a jamais commis une mauvaise action, j'entends par là de délit véritable, pouvant entacher l'honneur, un vol, par exemple car il a sept ou huit condamnations pour ivresse, coups et blessures, rebellion aux agents, etc., il se rendrait criminel pour moi...

— Mais enfin, qui est-ce, Loupeau ?

— Oh ! un simple souteneur ! Il n'a d'autres moyens d'existence que ceux que lui procure la femme qu'il honore de ses faveurs... Si... de temps en temps, il joue aux courses, quand un de ces messieurs que tu vois ici et qui sont des bookmakers lui donnent un tuyau, une certitude et encore, ce jour-là, il est à huit heures du matin pendu à mon cordon de sonnette pour venir me le communiquer.

— Mais enfin, qu'as-tu fait pour lui ?

— Très peu de chose, je l'ai tiré d'un mauvais pas. Loupeau a exercé tous les métiers. Il est fort comme un Turc et il a été lutteur. Il fut un temps où je fréquentais beaucoup les baraques de foire. Or, un jour, il fut accusé d'avoir volé cinquante francs à son patron. Le hasard voulut que ce jour-là, justement, je me trouvasse présent à la discussion très orageuse qui eut lieu, quand le maître de l'établissement s'aperçut du larcin. Les soupçons tombèrent sur le pauvre Loupeau qui, précisément, avait passé l'après-midi seul, dans le tour de toile. Le patron n'apportait aucun ménagement dans son accusation. Il accablait son pensionnaire, et les présomptions étaient telles que les dénégations indignées de l'inculpé ne pouvaient le tirer d'affaire. De plus, il était le dernier arrivé dans la maison, vu par les anciens d'assez mauvais œil, et tout conspirait pour aggraver son cas. Le patron ne tenait pas au scandale, mais il tenait à ses cinquante francs, et il allait faire intervenir la police et déposer une plainte formelle contre Loupeau, quand je pris la parole à mon tour. Le pauvre garçon pleurait et je fus touché de tant de désespoir. Je le sentais innocent. Une lubie me passa par la tête, au moment même où l'on allait faire prévenir les gardiens, je tirai un billet de mon portefeuille et je désintéressai le patron. Puis j'emmenai souper avec moi mon protégé. Il n'a jamais oublié ce service, et c'est de là que date ma popularité et la reconnaissance à toute épreuve qu'il ne cesse de me montrer dans toutes les circonstances. J'ai été, du reste, bien récompensé de mon bon mouvement, car quinze jours après son départ de la baraque, on a reconnu son innocence et découvert le vrai coupable, qui était le pitre attitré de la boîte. Voilà l'histoire de mes relations avec Loupeau. Depuis il n'a plus remis les pieds sur un champ de foire qu'en simple amateur et il a renoncé à tout travail pour éviter de se compromettre à l'avenir.

Antonio fut interrompu par l'arrivée de Loupeau, qui vint sans façon s'asseoir à sa table.

— Mon cher Loupeau, j'aurai probablement besoin de tes services prochainement, dit le jeune homme. Je peux compter sur toi?

— A toute heure, vous le savez bien, monsieur Antonio.

— Voici : mon ami Gaston Demoncy, arrive d'Amérique. Il s'embête et j'ai l'intention de visiter avec lui tous les coins intéressants. Tu seras des nôtres ?

— Quand vous voudrez.

— Tu es toujours avec Maria ?

— Oh ! non, fit Loupeau, c'est fini ! Ah ! c'est vrai, je ne vous ai pas vu depuis que j'ai rompu avec elle. Ça été toute une histoire. Mais, moi, qu'est-ce que vous voulez, je ne veux pas qu'on se fiche de moi. C'est mon idée comme ça... Par ici, elle faisait bien son affaire, mais elle était trop pétardière... Des discussions continuelles avec les agents. Elle avait fini par être si bien tenue à l'œil par les Mœurs que, sur un mois, elle passait régulièrement quinze jours à la Préfecture. Moi, vous comprenez, ça ne faisait pas mon blot et ça me causait des ennuis. Une fois, j'ai failli être arrêté à cause d'elle.

— Ah ! diable ! fit Antonio.

— Dame, voyons, mettez-vous à ma place, il fallait bien que, moi aussi, je remplisse mon devoir, que je la défende... Ennuyée de vivre continuellement dans la crainte, voilà qu'un jour elle m'annonce carrément qu'elle renonce à travailler à Montmartre. Elle était trop connue, disait-elle, et le métier devenait trop dangereux.

— Alors, où vas-tu aller ?

— Je vais passer l'eau, qu'elle me répond. L'autre jour, une amie m'a amenée à Bullier. C'était rempli de gens chics, et quand on est nouvelle, on est toujours sûre de faire des affaires. Moi, je ne dis rien. Pourtant, le choix du quartier ne me semblait pas heureux. Des jeunes gens, des étudiants, à part quelques-uns, les étrangers, ça n'a généralement pas le sou. En effet, dans les premiers temps, ça ne marchait pas mal ; plus d'emballage, plus de séjour à la Préfecture. J'étais tout prêt à reconnaître qu'elle avait raison, au moins pour la tranquillité, car pour l'argent, ça ne bichait pas fort. Pourtant elle découchait beaucoup plus fréquemment qu'à l'ordinaire. Voulant en avoir le cœur net, je la suis un jour en père Peinard, je fais mon enquête dans le Latin et qu'est-ce que j'apprends ? C'est que ma bougresse de femme couchait avec le commissaire, un nommé Levieux, qui ne lui fichait pas un rond, mais qui la relâchait chaque fois que par hasard elle était amenée devant lui. Je vous avoue que ça m'a dégoûté ; je permets tout ce qu'on voudra, je suis très large, mais être fait cocu par un quart d'œil, je n'ai pas pu m'habituer à cette idée-là. C'est humiliant. Je sais bien qu'il y a beaucoup de collègues qui préfèrent ça que de voir emballer leurs femmes, mais ceux-là ne se respectent pas... Un instant, j'ai eu la pensée de dire deux mots en particulier au commissaire, mais à quoi bon ! Je me serais causé inutilement du désagrément. Je me suis renseigné. Il a beau être marié, toutes les filles de son quartier lui passent entre les mains et il fait coffrer impitoyablement tous ceux à qui ça ne plaît pas. Qu'est-ce que vous voulez ? Il a la force pour lui. Mais je me suis rattrapé sur Maria. J'ai eu avec elle une petite explication dont elle est sortie avec des bleus, puis après, ni vu ni connu, bonsoir la compagnie ! Elle a bien chigné un peu, mais je ne me laisse pas attendrir. C'est trop bête... d'autant plus que j'en avais une autre en vue, une chouette...

Et Loupeau fit claquer sa langue en signe de satisfaction.

— Où l'as-tu dénichée ?

— Pas loin d'ici, fit le souteneur en confidence, au Perroquet Gris ! C'est une blonde, très sérieuse, avec qui j'avais fait connaissance, il y a un mois, un jour qu'elle était de sortie. Avec celle-là, pas de paillon à craindre, c'est rangé, c'est honnête... A ce que m'a dit le patron de la maison, c'est elle qui travaille le plus... Aussi il n'y tient pas de danger qu'il la lâche... Je vous la présenterai quand vous voudrez.

— Oui, un de ces jours, fit Antonio en souriant.

Il jouissait tout bas de la stupéfaction de son ami Gaston, qui écoutait, bouche béante, les étonnantes explications de Loupeau.

Le jeune homme avait beaucoup vécu, jamais il n'avait entendu étaler avec tant d'inconscient cynisme, des théories semblables.

— Tu sais, dit-il à Loupeau, en lui désignant Gaston, que tu scandalises mon ami.

Ce fut au tour de Loupeau d'ouvrir de grands yeux.

— En quoi ? demanda-t-il. Parce que je ne travaille pas ?... Pour ce que ça m'a réussi, de travailler ! D'ailleurs, chacun arrange sa petite existence comme il veut ou plutôt comme il peut... J'aime autant vivre tranquille, sans m'occuper de personne, que de m'exposer tous les jours à me casser une patte, ce qui me pendait à l'oreille à toutes les minutes, du temps que je pratiquais mon ancien métier...

— Que faisiez-vous? demanda Gaston, que décidément ce bizarre garçon intéressait.

— J'étais plombier-zingueur... Et on m'a surnommé Loupeau, parce que j'aimais à faire le lundi et quelquefois le mardi... Je ne compte pas le dimanche, jour de repos... Eh bien ! je n'ai jamais